



## GFA citoyen brivadois

### Projet porté par un GFA citoyen

A l'initiative d'un groupe de citoyens voulant sauvegarder du foncier agricole au sein de leur commune

#### INTRO

En faisant le constat qu'une ancienne ceinture maraîchère aux abords de la ville était en train de disparaître au profit de lotissements, un groupe de citoyens a décidé de sécuriser du foncier sur leur commune. Cette sécurisation du foncier s'est fait grâce à l'achat de terre via la création d'un GFA citoyen. François et Serge nous ont expliqué, lors d'un entretien, la mise en place de ce projet citoyen et ses perspectives pour l'avenir.

#### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un groupe de 7 citoyens a monté le GFA citoyen brivadois le 20 décembre 2019. Ce GFA a pour but de préserver les terres agricoles de la commune, face à la rapide urbanisation, en installant des paysans ayant des pratiques respectueuses et biologiques. L'acquisition des premières terres devrait s'effectuer le 30 avril grâce à l'achat de 12ha de foncier qu'un agriculteur partant à la retraite cherchait à vendre. Quatre hectares de ces terres vont être exploitées par 2 jeunes maraîchers en GAEC. Ils souhaitent produire des légumes et des œufs. Leur production sera ensuite écoulée via la restauration collective et la vente directe sur la ferme.

#### Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : François et Serge (Membres fondateurs du GFA)

AUTEUR : Théo Enjalbert, stagiaire au réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes

DATE /LIEU : 16/04/2021 à Brioude



#### Fiche d'identité du GAEC

Production de légumes et d'œufs

Ferme en agriculture biologique

Surface de 4 ha comprenant un hangar, la maison d'habitation de la ferme a été achetée par des jeunes grâce à une SCI

Commercialisation via la restauration collective et la vente directe


**LES ÉTAPES-CLÉS**

 ➤ **La naissance du projet**
**Fiche d'identité  
de la structure**

GFA

68 sociétaires

7 cogérants

 Prix de la ferme :  
100 000 €

Part minimale de 50 €

 Capital citoyen de  
56 000 €

 Bail rural  
environnemental

Suite au constat de la disparition des terres agricoles sur leur commune, le groupe de 7 citoyens s'est demandé comment ils pouvaient agir pour sécuriser du foncier et installer de nouveaux paysans sur leur territoire. Ils sont tombés des exemples de portage collectif de foncier comme des GFA. Ils ont commencé à se renseigner sur les étapes de sa création et ont été de suite confrontés à la difficulté de création des statuts. Ils ont préféré ne pas prendre de notaire, ni d'avocat par soucis financier. Ils ont contacté TDL mais ces derniers étaient très occupés et leur ont conseillé de développer de nouveaux outils de portage de foncier. Un cogérant du GFA, habitué du montage associatif, a rédigé les statuts. La première parcelle en vue avait une surface de 2 ha mais était trop éloignée et trop chère. Ils se sont donc rapprochés de la SAFER afin qu'elle les alerte lorsque des terres se libéraient sur la commune. Quelques semaines plus tard, ils ont reçu un appel de la SAFER leur annonçant qu'un paysan partait à la retraite et cédait sa ferme sur Paulhac. C'est une ferme de 12ha avec un hangar à 100 000 € et une maison d'habitation à 150 000 €. La maison d'habitation n'intéressait pas le GFA, une SCI à l'origine de quelques jeunes du village s'est alors montée pour acheter ce bien. Cela arrangeait le cédant qui souhaitait tout vendre. Deux maraîchers souhaitant s'installer les ont contactés au même moment. L'idée d'être locataire du GFA leur a plu directement. Le dossier pour l'acquisition de la ferme a donc été déposé à la SAFER en octobre 2020. Le groupe de citoyens a élaboré un flyer expliquant le projet et en ont parlé autour d'eux, à leurs réseaux respectifs. Le bouche à oreille à suffit pour motiver 68 sociétaires à s'impliquer dans le projet.

 ➤ **Le fonctionnement du GFA**

Les 68 sociétaires ont tous acheté une part minimale de 50 €, avec une moyenne d'une part de 350 € par sociétaire. Au total, 56 000 € ont été réunis. Ce capital est gelé pour 3 ans, et si les associés veulent récupérer leur part, ils doivent trouver un remplaçant qui doit être approuvé par les autres membres du GFA. Ils ont complété cette somme avec un emprunt de 50 000 € auprès du crédit mutuel à rembourser sur 15 ans. L'argent va permettre l'achat des biens et financer les travaux. Une nouvelle récolte de parts va être mise en place lorsque le coût des travaux aura dépassé l'argent disponible sur le compte du GFA. L'argent récolté chaque année par le GFA grâce au fermage servira à financer les différents frais liés au GFA et à constituer une marge de manœuvre. Le prix de ce fermage va être vu au rabais la première année pour permettre aux maraîchers de s'installer confortablement. Les 7 cogérants se réunissent lors de réunions ponctuelles pour prendre les décisions importantes. Ils sont tous retraités ce qui facilite l'organisation des rencontres. Ils ont tous eu une carrière professionnelle assez différente ce qui les rend tous complémentaires. Ils travaillent actuellement sur la rédaction d'une charte éthique qui constituera la ligne directrice du GFA pour ses futures actions. La première AG statutaire a été organisée le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour faire le point avec les associés sur le projet, la charte, etc.

 ➤ **L'implication des citoyens**

Pour l'instant, les associés du GFA ont uniquement été sollicités pour une participation financière et pour participer à l'AG statutaire. En revanche, les 7 citoyens cogérants ont monté tout le projet de A à Z avec une réelle envie de s'impliquer dans la sauvegarde des terres agricoles sur leur territoire. A terme, ils aimeraient organiser des événements sur la ferme afin d'y amener du monde et de les sensibiliser sur l'épargne.



## LES RÉSULTATS

- Réelle volonté d'implication des cogérants du GFA dans la sauvegarde des terres agricoles sur leur territoire
- Tout s'est bien goupillé : la création du GFA, l'acquisition de la ferme et l'arrivée des futurs maraichers.

## POINTS FORTS

- Leur projet était prioritaire sur tous les autres projets auprès de la SAFER car il couvrait toutes les cases

## DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

- Rédaction des statuts pas évidente, surtout sans aide extérieure
- Beaucoup d'aller-retour entre eux et le GREF du tribunal de commerce pour aboutir à un dossier complet et valide

## PERSPECTIVES

A terme, le GFA aimerait acheter d'autres terres dans le but d'installer d'autres paysans. Le collectif a déjà préempté pour des terres à proximité, mais ces dernières sont chères et le groupe de citoyens souhaite attendre que les maraichers soient installés et que leur activité soit bien lancée avant de se lancer dans un nouveau projet d'acquisition.

## POUR ALLER + LOIN

Véronique Fournols :  
[veronique.fournols@wanado.o.fr](mailto:veronique.fournols@wanado.o.fr)